Image not found or type unknown

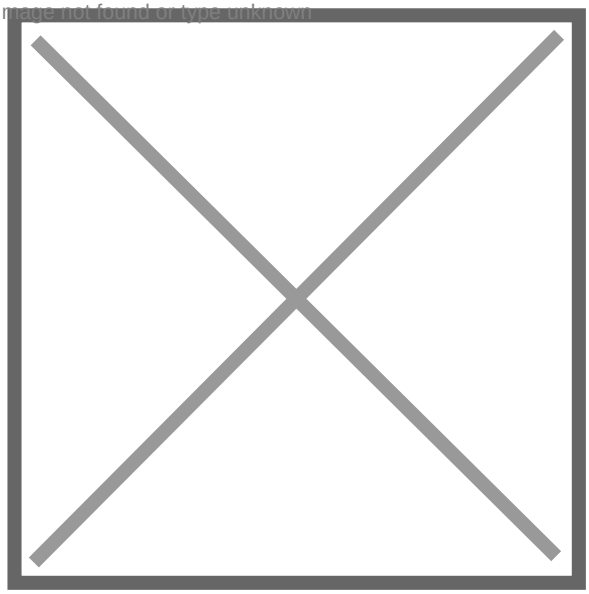

Décompte congé en travaillant de nuit

Par **paty**, le **21/02/2010** à **18:18**

Bonjour,
Je travail de nuit dans une maison de retraite privée.
Selon ma convention mes horaires de travail sont de 20h15 à 7h15 avec repos compensatoire. Je travail sur un roulement comme suit : Lundi travail, Mardi travail, Mercredi repos, Jeudi repos, Vendredi Samedi et Dimanche travail, puis Lundi et mardi en repos, et on reprend Mercredi et Jeudi travail, Vendredi, Samedi et Dimanche repos .... etc etc
J'ai droit a 30 jours de congé, lorsque je pose sur ma grande semaine de travail (du Lundi au Lundi suivant) il m'est décompté 8 jours de congé, alors qu'en réalité je n'aurais travaillé que 5 nuits ....
Dans ma convention on ne parle pas des décomptes de congés.
Est ce normal ce mode de décompte ?
Merci de vos réponses.

Par **Cornil**, le **25/02/2010** à **00:50**

bonsoir Paty
Le décompte de jours de congés exercés est totalement indépendant des horaires de travail du salarié, il se décompte en jours ouvrables collectifs ou en jours ouvrés collectifs(samedi exclu) selon les accords collectifs .
Dans ton entreprise, puisque 30 jours , c'est à priori un calcul en jours ouvrables.
Le congé débute le premier jour non travaillé alors qu'il aurait l'être sinon, et se termine la veille du jour de reprise du travail.
Dans ton cas donc, pour un congé "du lundi au lundi (supposé inclus)", cela peut te compter 7 jours ouvrables si tu travailles le mardi, ou effectivement 8 jours ouvrables si tu ne retravailles

que le mercredi.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **paty**, le **27/02/2010** à **13:08**

Merci pour vos explications.
Cdt
Paty

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés